

Direction générale de la Santé

Paris, le 3 juillet 2019

Communiqué de presse

Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques : point d'étape

Le cinquième comité de pilotage du plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques s'est tenu ce jour au ministère des Solidarités et de la Santé, en présence des associations de patients, des agences de sécurité sanitaire, de la Haute autorité de Santé, de l'Assurance Maladie et de professionnels de santé. Cette rencontre, présidée par le Pr Jérôme Salomon, Directeur général de la Santé, a permis de faire un point d'étape sur la mise en œuvre des actions prévues dans le plan.

Lors de ce comité de pilotage, les actions relatives à la surveillance, à la prévention et à la prise en charge des patients ont été particulièrement abordées.

Augmentation du nombre de nouveaux cas en 2018

La surveillance de la maladie de Lyme pour l'année 2018, réalisée par Santé publique France et le Réseau Sentinelles, a montré une augmentation significative du nombre de nouveaux cas de maladie de Lyme diagnostiqués en médecine générale en France entre 2017 et 2018 (104 cas pour 100 000 habitants contre 69 /100 000 en 2017). Des conditions climatiques favorables au développement des tiques et la sensibilisation des professionnels de santé au diagnostic de cette maladie pourraient expliquer cette augmentation.

Renforcement des actions de prévention

Ces résultats incitent au renforcement des actions de prévention. La direction générale de la santé rappelle l'importance des précautions à prendre avant les activités dans la nature. Les produits répulsifs recommandés contre les tiques sont ceux qui bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché dans cette indication.

Plusieurs supports d'information (dépliants, affiches, spot radio..) sont consultables ou téléchargeables sur les sites <u>du ministère des Solidarités et de la Santé</u> et de <u>Santé publique France</u>. <u>Un clip vidéo</u> a été réalisé avec l'association Lympact et la Fédération française contre les maladies vectorielles à tiques, en lien avec Santé Publique France.

La direction générale de la santé encourage les collectivités, les associations de loisirs nature ou les responsables de centres de loisirs à diffuser largement ces outils auprès de leurs administrés ou de leurs adhérents.

La direction générale de la santé rappelle également que tout citoyen peut signaler une piqûre de tique sur l'application nationale «<u>Signalement Tique</u>». A ce jour, 15 000 signalements ont été effectués et environ 3 500 spécimens de tiques analysés, ce qui permet d'améliorer les connaissances sur ces dernières.

Prise en charge des patients

Les 5 centres de référence pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques (CRMVT) prévus dans le plan national ont été désignés par un jury indépendant, composé de représentants de l'INSERM, de France Assos Santé, de Santé Publique France, de la Fédération des spécialités médicales (FSM) et de la Fédération hospitalière de France. La grille d'analyse des candidatures a été élaborée autour des critères de qualité scientifique du dossier, de qualité de l'animation prévue du réseau des professionnels de santé et de démocratie sanitaire.

Ces cinq centres sont : le CHU de Clermont-Ferrand associé au CHU de St Etienne, le CHU de Marseille, le CHU de Rennes, le CHU de Strasbourg associé au CHU de Nancy, le Groupe hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges associé au CHU de Créteil.

Ces établissements d'expertise, de prise en charge de recours et de coordination, devront travailler en synergie entre eux ainsi qu'avec tous les centres de compétence hospitaliers de la zone, en cours d'identification par les Agences régionales de santé, pour mettre en œuvre la nouvelle organisation des soins. Ils s'engageront à respecter les recommandations nationales, accorderont une large place à la démocratie sanitaire pour prendre en compte les attentes des patients et des associations et développeront des projets de recherche clinique, en lien avec les structures de recherche.

Les coordonnateurs de ces 5 centres de référence seront également invités à participer aux travaux d'actualisation des recommandations de la Haute autorité de Santé (HAS). Celle-ci prévoit de relancer un groupe de travail associant professionnels de santé et associations de patients dont la première réunion aura lieu en septembre. L'objectif sera notamment d'élaborer le protocole d'adressage des patients vers les centres de référence.

Le DGS a rappelé l'urgence de mettre fin à l'errance et à la souffrance des personnes malades en aboutissant rapidement à des recommandations nationales actualisées, sous format unique et clair, connues de tous et appliquées. Le circuit de prise en charge des patients en ville et en milieu hospitalier sera précisé rapidement.

En savoir plus

Ministère des Solidarités et de la santé /dossier Maladie de Lyme

https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme

Santé Publique France/Maladies transmises par les tiques

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/maladies-tiques/index.asp

Dossier Borréliose de Lyme/Santé publique France

http://invs.santepubliquefrance.fr//fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-atransmission-vectorielle/Borreliose-de-lyme

Supports de prévention disponibles sur commande auprès de Santé Publique France

Les conseils de prudence. La tactique anti-tiques - Affiche 2018 Les conseils de prudence. La tactique anti-tiques - Dépliant 2018 Maladie de Lyme et prévention des pigûres de tiques - dépliant 2018

Vidéo de prévention réalisée par <u>l'association Lympact</u>, la <u>Fédération française contre les maladies</u> <u>vectorielles à tiques</u>, avec le soutien de Santé Publique France et de la Direction Générale de la Santé : https://youtu.be/LSUyZyF7toM

Haute autorité de santé

https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2857558/fr/borreliose-de-lyme-et-autres-maladies-vectorielles-a-tiques